

Question présentée par la députée :

M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt : 18 octobre 2019

Question écrite urgente

Lutte contre le bizutage et protection des employées et employés : que fait l'Etat de Genève ?

Trop longtemps, le bizutage a été considéré comme une pratique « bon enfant », une sorte de passage obligé, de rituel d'intégration, pour appartenir à un groupe et en être accepté.

Or, loin de relever de la simple pratique initiatique de type « joyeuse pantalonnade », le bizutage dérape trop souvent et ses conséquences sont loin d'être innocentes.

De nombreux cas de bizutage à l'Etat de Genève sont sortis récemment dans la presse. Un assistant de sécurité publique de la police a été bizuté dans l'exercice de ses fonctions. C'est déjà la deuxième affaire qui défraie la chronique cette année 2019.

La première affaire concernait 14 gardiens de prison qui se retrouvaient sous enquête pour avoir « intronisés » en 2018 deux nouveaux collègues à coup de peinture, d'eau et d'autres produits solides et liquides...

Au sein de la police, des cas similaires ont déjà été dénoncés : en septembre 2019, un assistant de sécurité publique (ASP3) de la police internationale était condamné pour discrimination raciale par ordonnance pénale ; celui-ci se défendait en prétendant être victime d'un « complot entre collègues ». Un autre événement du même style avait fait grand bruit en 2004.

Ces pratiques d'un autre âge peuvent être vécues comme une forme de harcèlement moral et/ou physique par les personnes qui les subissent et peuvent en garder des traumatismes. Elles doivent être considérées comme extrêmement dangereuses pour l'intégrité et la sécurité des employées et

employés. Dans les cas extrêmes, ces pratiques peuvent pousser les personnes qui les subissent à des tentatives de suicide.

Le Conseil d'Etat doit donc prendre conscience de la gravité du bizutage au sein des instances étatiques. Il doit comprendre également le signal négatif qui est envoyé aux agentes et agents de la fonction en cas de laxisme, car cette forme de harcèlement contrevient gravement aux valeurs défendues par l'Etat de Genève que sont le respect d'autrui et l'esprit d'équipe.

Mes questions :

- 1) *Quelles sont les mesures prises par le Conseil d'Etat pour prévenir les bizutages et garantir l'intégrité des employées et des employés ?*
- 2) *Le Conseil d'Etat a-t-il diligenté une étude pour savoir pour quelles raisons le bizutage était plus fréquent dans le corps constitué de la police et au sein du personnel pénitentiaire ?*
- 3) *Que compte faire le Conseil d'Etat pour sensibiliser ces milieux en particulier ?*
- 4) *Est-ce que le Conseil d'Etat a prévu des cours de prévention dans les écoles ? Si oui, à partir de quel âge les élèves sont-ils concernés ?*

Merci au Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien apporter aux présentes questions.